

Panorama du Daf Yomi



Traité de Beitzah. Daf 7

dafyomifr@gmail.com

RÉSUMÉ

1. Il y a un différend à propos de la loi d'un œuf partiellement pondu avant Yom Tov .
2. Il y a un différend à propos de la règle concernant un œuf trouvé à l'intérieur d'une poule abattue.
3. La Guemara dit que les enfants naissent selon le moment de la journée où les parents ont cohabité.
4. La Guemara présente une loi basée sur ce fait (# 3).
5. Dans l'accomplissement de la mitsva de Kissouy ha'Dam, la terre doit être à la fois sous et sur le sang.

UN PEU PLUS

1. Si la majorité d'un œuf a émergé avant Yom Tov, et est rentré à l'intérieur de la poule ensuite, puis a été pondu le jour de Yom Tov, Rabbi Yohanan le permet, car il était déjà considéré comme prévu avant Yom Tov. D'autres disent qu'il doit sortir complètement de la poule pour être considéré comme prêt à l'emploi à Yom Tov.
2. Tanna Kama : cet œuf peut être consommé avec du lait. Rabbi Yakov : Si les nerfs sont mélangés avec l'œuf (l'œuf ayant commencé à se développer), il ne peut ne pas être mangé.
3. Une espèce qui ne cohabite que la nuit donne naissance seulement la nuit. Une espèce qui cohabite uniquement pendant la journée donne naissance seulement pendant la journée. Si elle cohabite pendant le jour ou la nuit, elle donne naissance à tout moment.
4. Si une personne a examiné une poule avant Yom Tov et n'a pas vu l'œuf, puis s'est réveillé avant l'aube le jour de Yom Tov et a vu que la poule avait pondu un œuf, il peut supposer que l'œuf était d'avant Yom Tov. Attendu que les poulets ne cohabitent que pendant la journée, l'œuf a sûrement été pondu avant Yom Tov.
5. La Torah dit que c'est une mitsva de couvrir le sang d'un oiseau ou d'un animal non domestique après qu'il soit abattu. Il faut l'abattre sur la terre de sorte que le sang tombe dessus et il doit ensuite être recouvert de terre. (Révach L'Daf)

גופא השוחט את התרנגולת ומצא בה ביצים גמורות מותרות לאכלן בחלב. ר' יעקב אומר אם היו מעורות בגידין אסורות

La Guémara présente une discussion concernant un œuf trouvé dans le corps d'une poule après abatage. La première opinion est que si l'œuf est entièrement développé, l'œuf est considéré comme une entité indépendante, même s'il n'a pas été pondu. Cela signifie que l'œuf peut être consommé avec du lait.

R'Yaakov ajoute que, tant que l'œuf est toujours connecté au tissu de la poule, il est toujours considéré comme une partie de la chair de la poule, et il ne peut pas être consommé avec du lait.

Selon Rachi, la définition de גמורות – développés - semble être que le jaune est développé, même si l'albumine n'a pas encore pris forme. Rashba explique que même selon Tanna Kamma, l'œuf est seulement considéré comme "formé" lorsque les deux, le jaune et l'albumine sont formés. Ceci signifie que la membrane externe autour de l'albumine a pris forme, même si la coquille n'a pas durci.

Dans Hilchot Bassar Véchalav (Yoreh De'ah 87:5), R' Yossef Caro statut comme Tanna Kamma, selon la compréhension du Rashba. Un œuf trouvé dans une poule abattue peut être mangé avec du lait tant que le jaune et l'albumine sont entièrement formés, même sans la coquille. Le Shach (10) ajoute que dans le cas où une grande perte monétaire pourrait être entraînée, nous pouvons compter sur l'opinion de Rachi, et si le jaune seul s'est formé, l'œuf trouvé dans la poule peut être mangé avec du lait. Le Shach conclut en notant que ceux qui évitent d'utiliser des œufs trouvés dans une poule (avec du lait) dans tous les cas, peu importe la façon dont ils sont formés, se conduisent avec rigueur. Dans un endroit où aucun usage précis n'existe, il n'est pas nécessaire de suivre cette approche stricte (Daf Digest)